



Fiche de données de sécurité conforme  
Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'impression 16.01.2018  
modifié 22.06.2017 (F) Version 8.8

**W 44 T Multi-Spray**

---

**! SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise**

**1.1. Identificateur de produit**

**Nom commercial** W 44 T Multi-Spray  
Code-Nr. 112510

**1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**

**Conditions d'utilisation recommandées**

Aérosols Techniques

**1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**

**Fournisseur** Karl Ernst AG Generalvertretungen  
Förrlibuckstr. 110, CH-8005 Zürich  
Téléphone +41 44 271 15 85, Fax +41 44 272 55 47  
E-Mail : [info@karlernstag.ch](mailto:info@karlernstag.ch)  
Internet : [www.KarlErnstAG.ch](http://www.KarlErnstAG.ch)

**Service des renseignements** Produktinformation  
Téléphone +41 44 271 15 85  
E-mail (personne compétente):  
[info@karlernstag.ch](mailto:info@karlernstag.ch)

**1.4. Numéro d'appel d'urgence**

**Renseignements en cas d'urgence** Toxikologisches Informationszentrum Giftinformationszentrum  
Téléphone +41 (0) 44 251 51 51  
Numéro d'appel d'urgence en cas d'intoxication - France  
(24h): Tel: ++33 1 7211 0003 (Français / Anglais)  
Numéro d'appel d'urgence en cas d'accident - France (24h):  
Tel: ++33 1 7211 0003 (Français / Anglais)

**Fabricant**

WEICON GmbH & Co. KG  
Königsberger Str. 255, DE-48157 Münster  
Téléphone ++49(0)251 / 9322 - 0, Fax ++49(0)251 / 9322 - 244  
E-Mail : [msds@weicon.de](mailto:msds@weicon.de)  
Internet : [www.weicon.de](http://www.weicon.de)

**Service des renseignements** Produktsicherheit / Product-Safety-Department  
Téléphone ++49(0)251 / 9322 - 0  
Fax ++49(0)251 / 9322 - 244  
E-mail (personne compétente):  
[msds@weicon.de](mailto:msds@weicon.de)

**1.4. Numéro d'appel d'urgence**

GIFTNOTRUF/TRANSPORTNOTRUF - Deutschland (24h):  
Tel: ++49 69 222 25285 (Deutsch, Englisch)

---

**SECTION 2: Identification des dangers**

**2.1. Classification de la substance ou du mélange**

**Classification - (CE) No 1272/2008 [CLP/GHS]**

Classes de risques et catégories des risques	Consignes en cas de danger	Méthode de classification
Aérosol 1 STOT SE 3	H222, H229 H336	

**Consignes en cas de danger**

H222	Aérosol extrêmement inflammable.
H229	Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.
H336	Peut provoquer somnolence ou vertiges.

**2.2. Éléments d'étiquetage**

**Étiquetage - (CE) No 1272/2008 [CLP/GHS]**



GHS02



GHS07

**Mot signal**

Danger

**Consignes en cas de danger**

H222	Aérosol extrêmement inflammable.
H229	Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.
H336	Peut provoquer somnolence ou vertiges.

**Consignes de sécurité**

P102	Tenir hors de portée des enfants.
P210	Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
P211	Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition.
P251	Ne pas perforer, ni brûler, même après usage.
P261	Éviter de respirer les vapeurs/aérosols.
P271	Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.
P304 + P340	EN CAS D'INHALATION: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.
P312	Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.
P403 + P235	Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais.
P405	Garder sous clef.
P410 + P412	Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50°C/122°F.
P501	Éliminer le contenu/récipient dans.

**Composants déterminant le danger devant figurer sur l'étiquette**

naphta lourd (pétrole), hydrotraité

**Informations supplémentaires sur les dangers (UE)**

L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

**2.3. Autres dangers**

**Indications relatives aux dangers pour l'homme et l'environnement**

Une utilisation extensive risque de générer des mélanges vapeur-air combustibles / inflammables.

**Résultats des évaluations PBT et vPvB**

Les substances contenues dans le mélange ne remplissent pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH.

**SECTION 3: Composition/informations sur les composants****3.1. Substances**

non applicable

**3.2. Mélanges****Description**

Mélange d'additifs avec gaz propulseur

**Composants dangereux**

CAS No	EC No	Désignation	[% en poids]	Classification - (CE) No 1272/2008 [CLP/GHS]
74-98-6	200-827-9	propane	2,5 < 10	Flam. Gas 1, H220 / Press. Gas
95-63-6	202-436-9	1,2,4-triméthylbenzène	0,1 < 1	Flam. Liq. 3, H226 / Acute Tox. 4, H332 / Eye Irrit. 2, H319 / STOT SE 3, H335 / Skin Irrit. 2, H315 / Aquatic Chronic 2, H411
64742-65-0	265-169-7	distillats paraffiniques lourds (pétrole), déparaffinés au solvant	10 < 25	Asp. Tox. 1, H304
64742-48-9	919-857-5	naphta lourd (pétrole), hydrotraité	25 < 50	Flam. Liq. 3, H226 / Asp. Tox. 1, H304 / STOT SE 3, H336 / Aquatic Chronic 3, H412
106-97-8	203-448-7	Butan (1,3 Butadiene <0,1%)	10 < 25	Flam. Gas 1, H220 / Press. Gas, H280

**REACH**

CAS No	Désignation	REACH numéro d'enregistrement
64742-65-0	distillats paraffiniques lourds (pétrole), déparaffinés au solvant	01-2119471299-27
64742-48-9	naphta lourd (pétrole), hydrotraité	01-2119463258-33
106-97-8	Butan (1,3 Butadiene <0,1%)	01-2119474691-32

**SECTION 4: Premiers secours****4.1. Description des premiers secours****Remarques générales**

Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé.

**Après inhalation**

Assurer un apport d'air frais.

En cas de malaise, conduire le malade auprès d'un médecin.

**Après contact avec la peau**

En cas de contact avec la peau, laver avec de l'eau

En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin.

**Après contact avec les yeux**

En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.

**Après ingestion**

Ne pas faire vomir.

Assurer un traitement médical.

---

**4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés**

Aucune information disponible.

**4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**

Aucune information disponible.

---

**! SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie**

**5.1. Moyen d'extinction**

**Agents d'extinction appropriés**

mousse stable aux alcools  
produits extincteurs en poudre  
dioxyde de carbone  
brouillard d'eau

**! Moyens d'extinction inappropriés**

jet d'eau

**5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

danger d'éclatement  
En cas d'incendie, formation possible de gaz dangereux

**5.3. Conseils aux pompiers**

**Équipement spécial de protection en cas d'incendie**

Les travaux d'extinction, de sauvetage et de nettoyage effectués lors du dégagement de gaz d'incendie ou de combustion sans flamme, doivent être réalisés exclusivement avec un appareil respiratoire lourd.

Ne pas inhaler les gaz dégagés lors d'une explosion ou d'un incendie.

**Remarques diverses**

Refroidir les récipients menacés par vaporisation d'eau.

---

**! SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**

**6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

**Personnel non formé pour les cas d'urgence**

Veiller à assurer une aération suffisante.  
Utiliser un vêtement de protection individuelle.  
En cas de vapeurs/poussières/aérosols utiliser un appareil de protection respiratoire.  
Sol très glissant suite au déversement du produit.

**6.2. Précautions pour la protection de l'environnement**

En cas de contamination des cours d'eau ou de la canalisation, informer les autorités compétentes.  
Ne rejeter ni dans les canalisations d'égout, ni dans les eaux.  
Ne pas rejeter dans les canalisations d'égout/les eaux superficielles/les eaux souterraines.

**6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**

Ramasser avec un produit absorbant (par ex. sable, Kieselguhr, liant universel, sciure).  
Le produit récupéré doit être éliminé conformément à la réglementation en vigueur.

**6.4. Référence à d'autres sections**

Maniement sûr: voir paragraphe 7  
Evacuation: voir paragraphe 13  
Protection individuelle: voir paragraphe 8

## ! SECTION 7: Manipulation et stockage

### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

#### ! Précautions lors de la manipulation

Prévoir un dispositif d'aspiration au niveau du sol pour les locaux fermés.

Assurer une bonne aération des locaux, éventuellement procéder à une aspiration sur le lieu de travail.

#### Mesures générales de protection

Eviter le contact avec les yeux et la peau.

Ne pas inhaler les gaz/vapeurs/aérosols.

#### Mesures d'hygiène

Ne pas fumer, ne pas manger ni boire sur le lieu du travail.

Se laver les mains avant les pauses et au moment de quitter le travail.

#### Remarques relatives à la protection contre l'incendie et l'explosion

Conserver à l'écart de toute source d'ignition - ne pas fumer.

Ne pas pulvériser au contact d'une flamme ou d'objets incandescents.

Récipient sous pression.

Ne pas ouvrir par la force ou brûler.

Les vapeurs peuvent en présence d'air former un mélange explosible.

Eviter l'accumulation de charges électrostatiques.

Eviter les sources de chaleur.

### 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

#### Conditions à remplir par les lieux de stockage et les conteneurs

Conserver dans l'emballage d'origine bien fermé.

Observer les directives administratives sur l'emménagement des cylindres / boîtes à gaz comprimé.

#### Remarques relatives au stockage avec d'autres produits

Ne pas stocker avec les aliments pour animaux.

Ne pas stocker avec des produits alimentaires.

#### Informations diverses relatives aux conditions de stockage

Stocker à une température comprises entre +5 °C et +25 °C

Protéger des fortes chaleurs et du rayonnement direct du soleil.

La température de stockage ne doit pas être supérieure à 50 °C.

Conserver les récipients dans un endroit frais et bien ventilé.

### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

#### Recommandations pour des conditions d'utilisation indiquées

Voir paragraphe 1.2

## ! SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### 8.1. Paramètres de contrôle

#### ! Composants avec leurs valeurs limites relatives aux postes de travail à contrôler

CAS No	Désignation	Type	[mg/m3]	[ppm]	Remarque
106-97-8	n-Butane	8 heures	1900	800	-
		Court terme	-	-	

#### Valeurs limites d'exposition professionnelle (91/322/CEE, 2000/39/CE, 2006/15/CE ou 2009/161/UE)

CAS No	Désignation	Type	[mg/m3]	[ppm]	Remarque
95-63-6	1,2,4-triméthylbenzène	8 heures	100	20	



Fiche de données de sécurité conforme  
Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'impression 16.01.2018  
modifié 22.06.2017 (F) Version 8.8

**W 44 T Multi-Spray**

**Valeurs de référence DNEL/PNEC  
DNEL salarié**

CAS No	Agent	Valeur	Type	Remarque
64742-48-9	naphta lourd (pétrole), hydrotraité	208 mg/kg bw/day	DNEL long terme dermique (systémique)	
		871 mg/m3	DNEL long terme par inhalation (systémique)	

**DNEL Consommateur**

CAS No	Agent	Valeur	Type	Remarque
64742-48-9	naphta lourd (pétrole), hydrotraité	125 mg/kg bw/day	DNEL long terme par voie orale (répété)	
		125 mg/kg bw/day	DNEL long terme dermique (systémique)	
		185 mg/m3	DNEL long terme par inhalation (systémique)	

**Remarques complémentaires**

Observer les prescriptions légales en vigueur au plan national et au plan local.

**8.2. Contrôle de l'exposition**

**Protection respiratoire**

protection respiratoire en cas d'aspiration insuffisante ou d'exposition prolongée  
en cas de brève exposition, utiliser un appareil filtrant, filtre AX/P2, sinon un appareil de protection respiratoire autonome.

**Protection des mains**

Il est conseillé de demander au fabricant des précisions concernant la tenue aux agents chimiques des gants de protection susmentionnés pour des applications spécifiques.

Indications se référant au matériel des gants de protection [exécution/type, épaisseur, résistance à la pénétration/durée de vie, résistance au mouillage]: caoutchouc nitrile; 0,4mm;480min;60min.

Le modèle des gants spécial chimie doit être choisi en fonction des concentrations et quantités des substances chimiques spécifiques au poste.

**Protection des yeux**

lunettes assurant une protection complète des yeux

**Autres mesures de protection**

Vêtements de protection

**Dispositifs techniques appropriés de commande**

Aération et évacuation d'air suffisantes.

**SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques**

**9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

aspect	Couleur	Odeur
Aérosol	ambrée	caractéristique

**Seuil olfactif**

non déterminé

**Informations importantes relatives à la santé, à la sécurité et à l'environnement**

	Valeur	Température	à	Méthode	Remarque
valeur pH	non déterminé				



Fiche de données de sécurité conforme  
Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'impression 16.01.2018

modifié 22.06.2017 (F) Version 8.8

**W 44 T Multi-Spray**

	Valeur	Température	à	Méthode	Remarque
<b>plage d'ébullition</b>	non applicable				
<b>Température de décomposition</b>	non déterminé				
<b>Point d'éclair</b>	non applicable				Aérosol
<b>Vitesse d'évaporation</b>	non applicable				
<b>Inflammation (à l'état solide)</b>	non applicable				
<b>Inflammation (à l'état gazeux)</b>	non applicable				
<b>Température d'inflammation</b>	270 °C				
<b>Température d'auto-inflammation</b>					Produit non auto-inflammable
<b>Limite inférieure d'explosibilité</b>	0,6 Vol-%				
<b>Limite supérieure d'explosibilité</b>	10,9 Vol-%				
<b>Pression de vapeur</b>	2100 hPa	20 °C			
<b>Densité relative</b>	0,715 g/cm <sup>3</sup>	20 °C			
<b>Densité de vapeur</b>	non déterminé				
<b>Solubilité dans l'eau</b>					non ou peu miscible
<b>Solubilité dans un autre produit</b>	non déterminé				
<b>Coefficient de distribution (n-octanol/ eau) (log P O/W)</b>	non déterminé				
<b>Température de décomposition</b>	non déterminé				
<b>Viscosité (dynamique)</b>	non déterminé				
<b>Viscosité (cinématique)</b>	non déterminé				
<b>Teneur en solvant</b>	67,1 %				
<b>Teneur en solides</b>	7,5 %				
<b>Propriétés comburantes</b>	Aucune information disponible.				

### Propriétés explosives

Le produit est non explosif - pourtant on ne peut pas exclure le risque de formation de mélanges de vapeur/air explosifs.

### 9.2. Autres informations

Aucune information disponible.

## ! SECTION 10: Stabilité et réactivité

### 10.1. Réactivité

Aucune information disponible.

### 10.2. Stabilité chimique

Aucune information disponible.

### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Aucune réaction dangereuse connue.

### 10.4. Conditions à éviter

Tenir éloigner de la chaleur.

Formation de mélanges gazeux explosifs avec l'air.

### 10.5. Matières incompatibles

Aucune information disponible.

### 10.6. Produits de décomposition dangereux

oxyde et dioxyde de carbone

### Décomposition thermique

Remarque Le produit ne se décompose pas s'il est utilisé conformément aux prescriptions.

## ! SECTION 11: Informations toxicologiques

### 11.1. Informations sur les effets toxicologiques

#### Hautement toxique/Irritation / sensibilisation

	Valeur/Evaluation	Espèces	Méthode	Remarque
<b>DL50 aiguë par ingestion</b>	> 5000 mg/kg	rat		CAS: 64742-48-9
<b>DL50 aiguë par contact avec la peau</b>	> 5000 mg/kg	lapin		CAS: 64742-48-9
<b>CL50 aiguë par inhalation</b>	4951 mg/m3 (4 h)	rat		CAS: 64742-48-9
<b>Irritation de la peau</b>	Faiblement irritant - marquage non obligatoire.			
<b>Irritation des yeux</b>	Faiblement irritant - étiquetage non obligatoire.			
<b>Sensibilisation de la peau</b>	non sensibilisant			

**Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique)**

Peut provoquer somnolence ou vertiges.

**Constatations empiriques**

L'inhalation occasionne des douleurs de tête / des nausées

le contact fréquent avec le produit, notamment à l'état sec, peut être irritant pour la peau et les yeux

L'inhalation a un effet narcotique ou provoque une sensation d'ivresse

**! Remarques générales**

Le produit doit être manipulé en tenant compte des conseils de prudence usuels concernant les substances chimiques.

D'autres caractéristiques dangereuses ne peuvent pas être exclues.

Le produit n'a pas été testé. Les indications découlent des caractéristiques propres aux composants élémentaires

**SECTION 12: Informations écologiques****12.1. Toxicité****Effets toxiques sur l'environnement**

	Valeur	Espèces	Méthode	Evaluation
<b>Poisson</b>	LL/EL/IL50 > 1000 mg/l (96 h)	Oncorhynchus mykiss		CAS: 64742-48-9
<b>Daphnie</b>	EL0 1000 mg/l (48 h)	Daphnia magna		CAS: 64742-48-9
<b>Algues</b>	NOELR 100 mg/l (72 h)	Pseudokirchneriella subcapitata		CAS: 64742-48-9

**12.2. Persistance et dégradabilité**

Aucune information disponible.

**12.3. Potentiel de bioaccumulation**

Compte-tenu de la consistance du produit, pas de dispersion dans l'environnement possible. De ce fait, en l'état actuel de nos connaissances, les effets écologiques néfastes sont peu vraisemblables.

**12.4. Mobilité dans le sol**

Aucune information disponible.

**12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB**

Les substances contenues dans le mélange ne remplissent pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH.

**12.6. Autres effets nocifs****Remarques générales**

Le produit ne doit pas parvenir sans contrôle dans l'environnement.

Eviter le déversement de produit dans les eaux et aussi dans les canalisations reliées aux stations d'épuration.

L'écotoxicité du produit n'a pas été testée. Les informations ont pour base les données de la littérature.

**SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination****13.1. Méthodes de traitement des déchets****Recommandations relatives au produit**

Eliminer le produit compte tenu de la réglementation locale en vigueur.

Eliminer comme déchet dangereux.

**Recommandations relatives à l'emballage**

Eliminer conformément aux dispositions légales en vigueur.

**Produit de nettoyage recommandé**

Par ex. ligroïne.

### Remarques générales

Le code de déchet doit être affecté en conformité avec les dispositions relatives à la classification des déchets selon le Catalogue européen des déchets (CED) en tenant compte des spécificités du secteur /processus.

## ! SECTION 14: Informations relatives au transport

	ADR/RID	IMDG	IATA-DGR
<b>14.1. Numéro ONU</b>	1950	1950	1950
<b>14.2. Nom d'expédition des Nations unies</b>	AÉROSOLS	AEROSOLS	Aerosols, inflammable
<b>14.3. Classe(s) de danger pour le transport</b>	2.1	2.1	2.1
<b>14.4. Groupe d'emballage</b>	-	-	-
<b>14.5. Dangers pour l'environnement</b>	Non	Non	Non

### 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Attention: Gaz

### 14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

non applicable

### Transport terrestre et navigation intérieure ADR/RID

Étiquette de danger 2.1

code de restriction en tunnel D

Code de classification 5F

Transport en tant que "quantité limitée " en conformité avec chapitre 3.4 ADR

## SECTION 15: Informations réglementaires

### 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

#### Directive COV (composants organiques volatils)

Teneur COV 67,11 %

(composants organiques volatils)

Valeur COV 480 g/L

(composants organiques volatils)

### 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Pour les substances de ce mélange, aucune évaluation de sécurité n'a été faite.

## ! SECTION 16: Autres informations

### ! Utilisation recommandée et restrictions

Respecter la législation nationale et locale en vigueur relative à des produits chimiques.

Réservé aux utilisateurs professionnels.

### Informations diverses

L'utilisateur est seul responsable du respect des réglementations spécifiques au pays !

Les indications données ici sont basées sur l'état actuel de nos connaissances. Elles décrivent les dispositions de sécurité à prendre vis à vis du produit concerné. Elles ne représentent pas une garantie sur les propriétés du produit. Observer informations complémentaires ! Nos fiches de données de sécurité sont rédigées selon les directives européennes en vigueur, sans prendre en compte les réglementations spécifiques des pays relatives aux substances dangereuses et produits chimiques.

Danish MAL Code 5-3

Indications de changement: "!" = Les données ont été modifiées par rapport à la version précédente. Version précédente: 8.7

H220	Gaz extrêmement inflammable.
H226	Liquide et vapeurs inflammables.
H280	Contient un gaz sous pression; peut exploser sous l'effet de la chaleur.
H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H332	Nocif par inhalation.
H335	Peut irriter les voies respiratoires.
H336	Peut provoquer somnolence ou vertiges.
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.